

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr



Sécurité routière



@routeplussure



Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Immeuble Garance - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

ESCR - AVRIL 2017 - BIP000706 - Les informations figurant dans ce document

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES





Si vous avez consommé de l'alcool et que vous êtes au-dessus de la limite légale d'alcoolémie, plusieurs solutions existent :

- solliciter des amis qui n'ont pas bu pour vous raccompagner;
- utiliser les transports en commun ou appeler un taxi;
- attendre sur place que votre alcoolémie diminue et la tester avec un éthylotest avant de repartir.

La solution la plus simple est de ne pas consommer d'alcool ou de désigner un conducteur qui restera sobre.

**bu reprendre le volant.
Refusez de monter dans un véhicule dont le conducteur n'est pas en état de conduire.**

d'un embout jetable dans lequel l'utilisateur souffle. La mesure de l'alcoolémie est exprimée en milligramme par litre d'air expiré. En changeant l'embout, il peut être utilisé plusieurs fois, par plusieurs personnes.

Quel que soit le type d'éthylotest utilisé, si votre alcoolémie dépasse la limite autorisée, ne prenez pas le volant.